

REGLEMENT DU CONCOURS

« #DestinationBlonde »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Concours sans obligation d'achat organisé par la société GEMEY MAYBELLINE GARNIER, société en nom collectif au capital de 49 500 euros, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 339 419 962, dont le siège social est situé 16 Place Vendôme - 75001 PARIS, agissant pour sa marque « GARNIER ».

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Concours. En participant au Concours, vous acceptez automatiquement et sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation de la Plateforme.

Il est préalablement rappelé que le Concours n'est pas associé à, géré, ni sponsorisé par Instagram et/ou Facebook, que les personnes participant et remplissant les conditions décrites à l'article 3 (ci-après « Participant(s) ») ne fourniront d'informations qu'à l'Organisateur et non à Instagram.

Ce règlement peut être consulté sur la Plateforme pendant toute la durée du Concours.

Pour toute question vous pouvez nous contacter par message privé sur Facebook – Identifiant du compte : Garnier (FR)

ARTICLE 1. ACCES AU SITE DEFINITIONS

Dans le cadre de ce règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

« **Concours** » : le présent Concours en ligne intitulé « #DestinationBlonde »

« **Participant** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Concours ;

« **Plateforme** » : la plateforme dédiée au Concours, accessible à l'adresse suivante www.destinationblonde.fr

« **Organisateur** » ou « **Société organisatrice** » ou « **nous** » : la société Gemey Maybelline Garnier, agissant pour sa marque « Garnier ».

ARTICLE 2. DUREE DU CONCOURS

Le Concours se déroulera du 13 juin 2016, 00h01 au 13 aout 2016, 23h59 inclus (heure de Paris), selon les modalités précisées à l'article 3.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, annuler ou prolonger le Concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 3. MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

Ce Concours sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure d'au moins 18 (dix-huit) ans à la date de début du Concours et résidant en France métropolitaine (Corse incluse). Le Concours nécessite d'avoir un compte personnel Instagram et/ou Facebook®.

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe et (ii) les personnes et sociétés ayant directement ou indirectement

participé ou collaboré à l'organisation du Concours, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

A ce titre, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

La participation au Concours est strictement nominative et limitée à une participation par personne et par foyer (même nom et adresse postale et/ou même adresse mail). Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs comptes Instagram/Facebook pour lesquels il posséderait les logins et mots de passe.

Il est expressément précisé que les modèles et tout autre figurant présent sur les photos postées par les Participants sur la Plateforme ne sauront être considérés comme des Participants.

3.2. DEROULEMENT DU CONCOURS

La participation au Concours se fait uniquement via la Plateforme conformément aux instructions décrites ci-dessous, à l'exclusion de tout autre moyen.

Pour participer, vous devez réaliser les étapes suivantes :

1. Vous rendre sur la Plateforme, accessible à l'adresse www.destinationblonde.fr et cliquer sur « Je participe ! »
2. Choisissez votre #Destination Blonde parmi les choix proposés
3. Télécharger une photo de vous avec une couleur de cheveux blonde dans le module du Concours
4. Appliquer le calque « #DestinationBlonde » sur votre photo
5. **Partager la photo** ainsi modifiée sur votre compte Instagram et/ou Facebook (en mode public) en prenant soin d'**indiquer le hashtag #DestinationBlonde**
6. **Suivre la page Instagram de Garnier France (@GarnierFrance) ou aimer la page Facebook Garnier France (Garnier (FR))**

Votre participation ne sera validée qu'une fois ces étapes accomplies.

ATTENTION, si le hashtag #DestinationBlonde n'est pas indiquée sur votre post Instagram ou Facebook, la participation au Concours ne sera pas prise en compte.

3.3. DISPOSITIONS GENERALES

D'une manière générale, les Participants s'interdisent de soumettre des photographies dont le contenu :

- (i) Est menaçant, illégal, diffamatoire, abusif, injurieux, malveillant, vulgaire, obscène et/ou incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
- (ii) permet l'identification non autorisée d'une personne notamment en révélant son identité, son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale,
- (iii) porte atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc
- (iv) s'apparente à une publicité ou à une promotion pour une marque tierce et/ou porte atteinte à l'image, la réputation et/ou la crédibilité du groupe L'Oréal et/ou de ses marques

Les publications feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de la Société Organisatrice. Seuls les contenus respectant les conditions du présent règlement seront acceptés par la Société Organisatrice et pourront concourir.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'Organisateur se réserve le droit de

procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute tentative de fraude entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant concerné.

Votre participation au Concours ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées à l'article 3.2 ou si vous contrenez aux dispositions du présent article.

En cas de contestation, seules les données détenues par la Société Organisatrice feront foi.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS

4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS

Dans les 3 (trois) semaines suivant la fin du Concours, un jury composé de membres de la Société organisatrice désignera 1 (une) photo gagnante parmi les différentes participations respectant le présent règlement. Le jury désignera également 1 (un) suppléant en cas de défaillance du gagnant (lequel ne sera ni annoncé ni prévenu, sauf en cas de défaillance du gagnant).

Aucun mail ne sera adressé aux Participants n'ayant pas été retenus.

Une fois désigné, le gagnant sera contacté individuellement par message privé sur Instagram via la fonctionnalité « Instagram Direct » ou par message privé sur Facebook selon le canal de participation, l'informant des modalités pour bénéficier de son gain.

Le gagnant aura 8 (huit) jours pour répondre à cette prise de contact, dans les modalités précisées dans le message de la Société organisatrice.

A défaut de réponse dans le délai imparti, le gagnant perdra définitivement le bénéfice de son gain et ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni à aucun recours. Le lot reviendra au suppléant désigné par le jury Garnier Destination Blonde.

4.2 LOTS

Le gagnant désigné par le jury conformément à l'article 4.1 recevra la dotation suivante :

Un séjour à New-York (Etats-Unis) pour 2 (deux) personnes de 4 (quatre) jours et 3 (trois) nuits valable toute l'année à compter 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 d'une valeur commerciale globale de de 3.000 € TTC (trois mille euros).

Le séjour comprend :

- 2 (deux) billets aller/retour Paris – New York, en classe économique, sur une compagnie au choix de la Société organisatrice
- 1 (une) chambre double standard dans un hôtel 3 étoiles au choix discrétionnaire de la Société organisatrice pour 4 jours/3 nuits

Le Gagnant doit acquitter tous les autres frais et dépenses liés au prix mais qui n'en font pas partie, y compris sans caractère restrictif, le transfert depuis et vers l'aéroport, les frais d'assurance, les frais de transport sur place, les frais de nourriture et boisson ainsi que les dépenses personnelles.

La date de départ souhaitée doit être communiquée par le gagnant au minimum 2 mois à l'avance.

Le gagnant et son accompagnateur sont seuls responsables de la préparation du voyage, en particulier des démarches à accomplir pour l'obtention du visa ou d'un passeport (pour rappel, le gagnant et son accompagnateur doivent disposer d'un passeport dont la date de validité est d'au moins six (6) mois postérieure aux dates de voyage choisies).

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant. L'attribution d'un lot ne peut donner lieu, de la part du ou de la gagnant(e), à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ou en produits, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé un autre lot d'une valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 5. FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation au présent Jeu sont à la charge exclusive du Participant. Ainsi, les coûts liés à la connexion Internet nécessaire à la participation, les frais de tout type de communication électronique et/ou papier du participant, tel que courriel, téléphone, courrier, ainsi que les frais de déplacement, sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive, ne seront en aucun cas pris en charge par la Société organisatrice.

ARTICLE 6 : TEMOIGNAGE, CREATIONS ET DROITS DE LA PERSONNALITE

Dans le cadre du Concours, en tant que Participant, vous nous autorisez expressément et gratuitement : à reproduire, représenter, modifier, adapter (notamment traduire), transférer et distribuer votre témoignage, votre photographie en lien avec le Concours à toutes fins de communication interne ou externe, corporate ou financière (notamment rapport annuel du Groupe L'Oréal et/ou de ses filiales françaises et étrangères, rapports d'activités), de promotion et de publicité des produits et/ou de la marque Garnier, ainsi qu'à toutes fins de relations publiques, et à des fins historiques ou d'archives, du Groupe L'OREAL notamment sur les supports suivants :

- (i) Affichages tous format, en quantité illimitée ;
- (ii) Télévision, nombre de diffusion illimitée ;
- (iii) dans la presse papier et magazines, nombre de parution illimitée ;
- (iv) sur Internet (quel que soit le site et/ou le support, incluant les sites dits « réseaux sociaux » comme par exemple Instagram, Facebook, YouTube ou encore Dailymotion. Vous êtes informés que ces réseaux sociaux sont des plateformes appartenant à des tiers et qu'en conséquence la diffusion et l'utilisation de votre témoignage votre vidéo ou votre photographies sur ces réseaux sociaux seront gouvernés par les conditions d'utilisation établies par ces tiers.),
- (v) sur tout autre support publicitaire (notamment par voie d'affichage sur lieu de vente et sur les produits de l'Organisateur ou des sociétés de son Groupe (ci-après les « **Supports** »).

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Société Organisatrice de modifier votre photographie et/ou vidéo et/ou témoignage et d'apporter à la fixation initiale toute précision, ajout ou suppression qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'altère pas votre image ou vos propos.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux, à compter de la première diffusion de votre témoignage, de votre vidéo et/ou de votre photographie via la Plateforme, pour le monde entier, sans limitation en nombre et éventuellement par extrait, et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.) pour une durée de cinq (5) ans à compter de la première diffusion au public.

Vous déclarez expressément être titulaire des droits sur les vidéos, témoignages et/ou les photographies que vous nous transmettez.

Les Participants ont connaissance que les rapports annuels du Groupe L'OREAL sont accessibles sur Internet pour une durée illimitée.

Par ailleurs, dans le cas où vous auriez élaboré des créations dans le cadre du Concours, vous nous autorisez gratuitement à reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer ces créations. Cette autorisation est valable 5 (cinq) ans à compter du transfert des créations sur le Site, pour le monde entier et pour tout type de support (audiovisuel, presse, internet, etc.).

ARTICLE 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La Société Organisatrice informe les participants du Concours que des données à caractère personnel les concernant sont collectées à des fins d'organisation et de gestion des participations au Concours. Les données collectées sont notamment les suivantes :

- Pour tous les participants :
 - Identifiant Instagram
 - Photographie utilisée pour participer au Concours
- Pour les Gagnants :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse postale
 - Date de naissance
 - Téléphone
 - Mail
 - Des données complémentaires peuvent être demandées dans le cadre des réservations

Les informations et photographies que vous nous communiquez sont destinées uniquement à la Société organisatrice, qui pourra les communiquer, sous obligation de confidentialité, à ses sous-traitants, en tant que de besoin.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante : Gemey Maybelline Garnier - Service digital Garnier - 30 rue d'Alsace – 92300 Levallois Perret

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Concours seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Concours **ne seront pas utilisées à des fins de prospection commerciale**. Elles ne seront en aucun cas cédées à une entreprise tierce.

Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur la Plateforme et le compte Instagram de la Société organisatrice votre civilité, nom, prénom, âge.

Le Participant est informé que Instagram ou tout autre réseau social sur lesquels il pourra être fait communication du Concours et/ou des participations ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération, et que les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et non à ces sociétés. Par ailleurs, la Société organisatrice n'est pas responsable du traitement des données déclarées lors de l'inscription à ces sites et de l'utilisation des services proposés et invite les participants à consulter les conditions d'utilisation de ces sites pour plus d'information.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée dans les cas suivants :

- Dysfonctionnement et défauts techniques du réseau Internet et/ou des services postaux empêchant la participation au présent Concours ;

- Survenance de risques inhérents à l'utilisation du réseau Internet à l'occasion de la participation au Concours, notamment la contamination par d'éventuels virus ou l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants ;
- Dommages quelconques causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle ;
- grèves, retards des services permettant au gagnant et son accompagnateur de bénéficier du lot attribué ;
- impossibilité de joindre un gagnant pour quelque cause que ce soit ;
- libre captation des informations et photographies diffusées à l'occasion du Concours compte tenu des risques inhérents à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux et de l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite à son insu par des tiers,
- interruption, annulation ou modification, partielle ou totale, du Concours, sur décision discrétionnaire de la Société organisatrice ou pour cause de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté ou tentative de fraude ou perturbation du bon déroulement administratif et/ou technique.

Enfin, la responsabilité de la Société organisatrice ne peut être recherchée concernant les incidents qui pourraient survenir du fait de la jouissance du lot attribué.

ARTICLE 9. CONSULTATION, INTERPRETATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable pendant toute la durée du Concours sur la Plateforme.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée souverainement par la Société organisatrice, dans le respect des lois.

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement et fera l'objet d'une annonce sur la Plateforme et/ou sur tout autre canal de communication pertinent.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de 2 (deux) mois après la clôture du Concours (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Gemey Maybelline Garnier - Service digital Garnier - 30 rue d'Alsace – 92300 Levallois Perret

Tout litige né à l'occasion du présent Concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.
